

2025/194

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



ville de
Toulouges.
pour le Travail

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025/05/15

SEANCE DU 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 06/05/2025	<p>Présents : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEAUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Michel PLAZA, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : Sandrine RABASSE procuration Thierry SEGARRA, Rudy KLEIN procuration Audrey CALVET, Martial MIR procuration Christine MALET, Franck DE LA LLAVE procuration Béatrice BAILLEUL, Isabelle OSTERSTOCK procuration Stéphanie GOMEZ</p> <p>Absents excusés : Florian GUZDEK</p> <p>Absents : Jean-Charles FESQUET, Vanessa BLAY, Bernard PAGES, Fabien BATLLE</p> <p>Secrétaire de séance : Thierry SEGARRA</p>
<u>Nombre de conseillers</u> :	
En exercice : 27	
Présents : 17	
Votants : 22	

CREATION D'EMPLOI D'UN AGENT CONTRACTUEL TEMPORAIRE DE DROIT PUBLIC POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (ATA) - ARTICLE L.332-23 (ASA / ATA) DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Laurent LOPEZ rappelle à l'Assemblée que tous les recrutements des emplois contractuels proposés s'effectuent, sauf référence contraire, par référence au 1^{er} échelon des grades désignés, correspondant à une rémunération sur l'indice brut 367.

Dans le cadre d'un Accroissement Temporaire d'Activité sur le besoin de l'art L332-23 1° du CGFP, il propose au conseil municipal de créer un emploi d'agent contractuel temporaire de droit public et d'autoriser le recrutement suivant :

➤ **Pôle Aménagement du territoire / Logistique et maintenance / Propreté des locaux**

- 1 emploi d'Adjoint Technique pour ATA du 12/05/2025 au 12/10/2025, à raison de 2/35^{ème} rémunéré sur un indice Brut 367 (par référence au 1^{er} échelon du grade désigné) pour la propreté de Clairfont.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Envoyé en préfecture le 16/05/2025

Reçu en préfecture le 16/05/2025

Publié le 16/5/2025

ID : 066-216602136-20250513-DELIB20250515-DE



2025/195

NB

APPROUVE la prévision de l'emploi contractuel comme proposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,

Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue exécutoire par publication ou notification
à compter du 16/5/2025

Fait à Toulouges, le 13 mai 2025

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 19/5/2025